

226C1696
FR0010417345-FS0860

5 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2026, la société MPM BioImpact LLC¹ (399 Boylston Street, Suite 1100, Boston, MA 02116, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 15 223 295 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Chris Bardon, lequel a précisé ne pas détenir d'action DBV TECHNOLOGIES à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 314 388 807 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.